



Minimum retraite pour inaptitude à 60 ans

Par **mamy31**, le **06/12/2008** à **19:09**

Mon mari n'a pas le nombre de trimestres requis pour percevoir une retraite pleine
Il vient d'avoir 60 ans et déposé une demande de retraite anticipée pour inaptitude qui vient d'être acceptée par le médecin de la Cram.
Moi j'ai aussi 60 ans et je perçois une retraite minorée de 170.00 euros mensuel avec une complémentaire de 50.00 euros pas de retraite pour inaptitude (donc minorée)
la question est la suivante : le minimum retraite est actuellement de 630.00 euros environ pour une personne seule et 1 100.00 euros pour un couple de plus de 65 ans ou 60 ans dans le cas d'une retraite pour inaptitude.
mon mari à une retraite complémentaire de 200 euros mensuel
la retraite complémentaire se rajoute au minimum retraite ou est elle englobée dans le montant minimum retraite. pour l'instant je n'ai pas de réponse à mes questions
Pouvez vous me renseigner à ce sujet
je vous en remercie par avance.